

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

de ST PARDOUX L'ORTIGIER

20/12/2024

Présents : Christian MARCOU, Jean-Pierre BERGEAL, Aurélie CHABRIER, Patrick CHEVALIER, Benjamin MALAGNOUX, Loïc COUDERT, Sandrine DEVEAUX, Philippe SIMON, Marina VIDAL DA GAMA

Excusés : Antoine PERRIER,

Jean-Marc POUGET (procuration donnée à Philippe SIMON)

Délibérations :

- Désignation des délégués pour le secteur intercommunal d'énergie de SAINTE-FEREOLE :

Il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du secteur intercommunal d'Energie de SAINTE-FEREOLE.

Le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Sont élus à l'unanimité :

Titulaires : Christian MARCOU et Jean-Marc POUGET

Suppléants : Philippe SIMON et Jean-Pierre BERGEAL

- Désignation des délégués pour Pays d'Art et d'Histoire :

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du PAYS D'ART ET D'HISTOIRE VEZERE ARDOISE.

Le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Sont élus à l'unanimité :

Titulaire : Patrick CHEVALIER

Suppléant : Sandrine DEVEAUX

- Motion du Conseil Départemental de la CORREZE : « Nos territoires somment le Gouvernement de revoir sa copie budgétaire ».

Cette proposition de motion est proposée au Conseil Municipal pour approbation. A l'issue du vote, la motion est adoptée avec 9 voix pour, 1 abstention.

- Nomination membre de la commission de révision des listes électorales.
- Un nouveau membre suppléant de la commission de révision des listes électorales doit être désigné.

Benjamin MALAGNOUX est élu à l'unanimité.

Divers :

Une nacelle va être louée une journée pour retirer les décorations de Noël et élaguer quelques arbres appartenant à la commune. Cette location se fait conjointement avec la commune de CHANTEIX.

Une nouvelle session de broyage de branches va être proposée aux habitants de la commune la semaine du 10 au 15 mars.

Une benne à ordures va être louée pour évacuer les débris déposés derrière le mur du cimetière.

Nouvelle réunion de la MAM le 18/12, un nouveau chiffrage des travaux a été présenté, en lien avec le contrainte techniques (étude du sol, normes en vigueur...).

Fin de la séance à 22h



MAIRIE DE SAINT-PARDOUX-LORTIER
R.F.
19270